

9 août 2010

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Weedon, tenue au complexe municipal, lundi, le 9 août 2010 à 19 h 30.

Sont présents :

Monsieur le maire : Jean-Claude Dumas
Madame la conseillère: Renée-Claude Leroux
Messieurs les conseillers : Raynald Breton
Julio Carrier
Réjean Giard
Marc Lavertu

Tous membres du conseil et formant quorum.

#1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Monsieur Jean-Claude Dumas, ouvre la séance à 19 h 30 et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

#2 **NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

2010-148 IL EST PROPOSÉ par Madame Renée-Claude Leroux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que Madame Claudia Fortin, secrétaire de direction, soit et est nommée secrétaire d'assemblée.

#3 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Nomination d'une secrétaire d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2010
5. Rapport des comités et du maire
6. Rapport du directeur général
7. Intervention du public dans la salle
8. Acceptation des salaires et des comptes
9. Correspondance
10. Résolutions
 - 10.1 Engagement de crédits
 - 10.2 Colloque régional (ADMQ)
 - 10.3 Acceptation des prix – Projet PRECO
 - 10.4 Autorisation du MDDEP – Projet PRECO
 - 10.5 Modification au règlement # 2009-008 décrétant des travaux pour la réfection des conduites d'eau potable et d'égout sanitaire et pluvial du secteur centre de la municipalité de Weedon et autorisant un emprunt à cette fin
 - 10.6 Résolution d'appui – CPTAQ
 - 10.7 Autorisation de signature – Caisse pop. – Projet PRECO
11. Avis de motion

11.1 Avis de motion – Règlement # 2010-006 amendant le règlement # 2007-007 relatif aux nuisances

12. Règlement

12.1 Adoption du 1^{er} projet de règlement # 2010-004 – Règlement modifiant le règlement de zonage # 2000-033 afin de régir l'implantation des systèmes extérieurs de chauffage à combustion d'un bâtiment principal ou accessoire sur le territoire de la municipalité, incluant les chauffe-piscines au bois

13. Varia

14. Période de questions

15. Levée de la séance

2010-149

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Giard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

#4

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ce procès-verbal ;

2010-150

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Madame Renée-Claude Leroux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2010 et que ledit procès-verbal soit et est accepté, tel que présenté en ajoutant le nom du règlement dans l'ordre du jour au point 10.5

#5

RAPPORT DES COMITÉS ET DU MAIRE

Chaque membre du conseil municipal donne un compte rendu du travail effectué dans les comités respectifs.

#6

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

En l'absence du directeur général, le rapport de la situation budgétaire au 31 juillet 2010 est déposé au conseil.

#7

INTERVENTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

Un citoyen suggère que l'on élargisse la route sur la route 112 en direction est au croisement de la route 257 Nord de manière à faire une voix pour tourner à gauche et une voix qui continue sur la route 112.

#8

ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES COMPTES

# chèque	date	nom	description	montant
201000577	2010-07-06	Jean-Claude Dumas	frais dép élu	255.29 \$
201000578	2010-07-06	Nicolas Blouin	frais déplacement personnel	224.80 \$
201000579	2010-07-06	SSQ,Société d'assurance-vie Inc.	assurance groupe juillet	3,337.70 \$
201000580	2010-07-06	L'Inter Marché de Weedon	réceptions	50.35 \$
201000581	2010-07-06	Fonds de l'information foncière	urbanisme divers	84.00 \$

# chèque	date	nom	description	montant
201000582	2010-07-06	J. N. Denis Inc.	ent mach/outils	66.50 \$
201000583	2010-07-06	Oxygène Bois-Francs Inc.	bnd oxygène	11.51 \$
201000584	2010-07-06	J. Marc Laroche Inc.	ent. Réseau électrique	303.63 \$
201000585	2010-07-06	Garage Cliche (2005) Inc.	ent mach	60.95 \$
201000586	2010-07-06	Quincaillerie N.S. Girard Inc.	essence/ent mach/ent bât	1,434.50 \$
201000587	2010-07-06	S.C.A. Weedon	essence /parc mun/ent mach	3,143.05 \$
201000588	2010-07-15	Fond Action - CSN	remises de l'employeur réduit-1	2,692.20 \$
201000589	2010-07-15	STT de la Municipalité de Weedon	remises de l'employeur réduit-1	537.80 \$
201000590	2010-07-15	Caisse Pop Desjardins de Weedon	remises de l'employeur réduit-1	3,723.90 \$
201000591	2010-07-15	Ministre du Revenu du Québec	remises de l'employeur réduit-1	10,130.03 \$
201000592	2010-07-15	Receveur Général du Canada	remises de l'employeur réduit-1	4,259.75 \$
201000593	2010-07-15	C.A.R.R.A.	remises de l'employeur ordinaire-1	671.86 \$
201000594	2010-07-15	STT de la Municipalité de Weedon	remises de l'employeur ordinaire-1	202.18 \$
201000595	2010-07-15	Caisse Pop Desjardins de Weedon	remises de l'employeur ordinaire-1	891.80 \$
201000596	2010-07-15	Ministre du Revenu du Québec	remises de l'employeur ordinaire-1	3,769.10 \$
201000597	2010-07-15	Receveur Général du Canada	remises de l'employeur ordinaire-1	1,566.51 \$
201000598	2010-07-12	Postes Canada	5 rouleaux de timbres/timbres juin	339.80 \$
201000599	2010-07-12	Daniel Mercier	frais déplacement personnel	56.80 \$
201000600	2010-07-12	Raymond, Chabot, Grant, Thorthon	services comptable	2,133.34 \$
201000601	2010-07-12	Wendy Cadorette	loisirs autres	100.00 \$
201000602	2010-07-12	Société Mutuelle de Prévention Inc.	csst	1,203.91 \$
201000603	2010-07-12	Places aux Jeunes du Haut	loisirs et cultrue	561.00 \$
201000604	2010-07-12	Bell Mobilité Pagette	incendie comm	168.05 \$
201000605	2010-07-12	Bell Canada	compte du mois	769.45 \$
201000606	2010-07-12	Hydro-Québec	éclairage public/pompe font	6,253.82 \$
201000607	2010-07-12	Alsco Corp.	service de buanderie	225.65 \$
201000608	2010-07-12	Les Serres Arc-En-Fleurs Enr.	parc municipaux	321.52 \$
201000609	2010-07-12	Graymont (QC) Inc.	village relais	58.49 \$
201000610	2010-07-12	T.G.C. INC.	projet 1 weedon	43,230.28 \$
201000611	2010-07-14	Centre Communautaire de Weedon	centre comm. Weedon	22,386.08 \$
201000612	2010-07-14	Sports Loisirs Weedon	les loisirs	6,000.00 \$
201000613	2010-07-14	*Bell Canada	internet usine filtration 112	127.49 \$
201000614	2010-07-14	SONIC	essence	7,700.89 \$
201000615	2010-07-14	Hydro-Québec	éclairage des rues	55.23 \$
201000616	2010-07-15	Ministre des Finances du Québec		596.00 \$
201000617	2010-07-16	Ministre des Finances du Québec	c a m d e p/projet 6 réfection 112 aqueduc	516.00 \$
201000619	2010-07-19	Fédération Québécoise des Mun.	Inscriptions au congrès 2009	4,684.31 \$
201000620	2010-07-27	Rubans A.M. (S.E.N.C.)	fourniture de bureau	228.99 \$
201000621	2010-07-27	Weedon Automobile (1977) Inc.	ent mach	58.59 \$
201000622	2010-07-27	Groupe Ultima Inc.	assurance générale	818.00 \$
201000623	2010-07-27	Bell Mobilité Inc.	h.v. tél	273.77 \$
201000624	2010-07-27	Inst. Electrique G. Croteau Inc.	projet arèna	17,793.53 \$
201000625	2010-07-27	Thetford Armature Inc.	projet arèna	180.60 \$
201000626	2010-07-27	Émile Royer	frais déplacement personnel	216.00 \$
201000627	2010-07-27	Entreprise Terco Plus Inc.	projet 5 aqueduc stg	40,099.95 \$
201000628	2010-07-27	Teknika HBA Inc.	eau potable fontainebleau	762.98 \$
201000629	2010-07-27	Hydro-Québec	éclairage public	9,542.41 \$
201000630	2010-07-27	Régie Intermunicipale	ordures site cook	10,885.22 \$
201000631	2010-07-27	M.R.C. du Haut St-François	fourn. Bureau/quote part mrc	117,910.10 \$
201000665	2010-07-28	Nicolas Blouin		121.24 \$
sous-total des chèques émis				333,796.90 \$
201000618	2010-07-15	Ministre des Finances du Québec	annule le chèque 201000616	596.00 \$
201000666	2010-07-28	Nicolas Blouin	annule le chèque 201000666	121.24 \$
total des chèques émis				333,079.66 \$
201000632	2010-08-09	Réjean Giard	frais déplacement élu	168.05 \$
201000633	2010-08-09	Hydro-Québec	maison Laplante/pompes	708.84 \$
201000634	2010-08-09	La Tribune	projet preco	388.41 \$
201000635	2010-08-09	Formules Municipales / Commerciales	fourniture de bureau	64.26 \$
201000636	2010-08-09	Le Groupe A&A Sherbrooke	photocopieur	437.02 \$
201000637	2010-08-09	Environnement E.S.A. Inc.	services main d'œuvre	1,879.37 \$
201000638	2010-08-09	Climatisations St-François	ent. Bât	194.16 \$
201000639	2010-08-09	Fédération Québécoise des Mun.	frais de poste	35.98 \$
201000640	2010-08-09	Action Solutions Sans Fil V Inc.	incendie comm/voirie comm.	1,476.47 \$
201000641	2010-08-09	Fortin Sécurité Médic Inc.	transport routier autres	46.70 \$
201000642	2010-08-09	Municipalité de Beaulac-Garthby	entraide mutuelle	582.65 \$
201000643	2010-08-09	Municipalité du Canton de Stratford	entraide mutuelle	408.80 \$
201000644	2010-08-09	CMP Mayer Inc.	incendie équip	46.85 \$
201000645	2010-08-09	Centre de Gestion de l'équipement	flotte véhicule	71,067.24 \$

# chèque	date	nom	description	montant
201000646	2010-08-09	Les Constructions Léo Barolet Inc.	location mach	1,980.96 \$
201000647	2010-08-09	Les Bétons L. Barolet Inc.	travaux routier	2,178.08 \$
201000648	2010-08-09	Sumacom Inc.	parc municipaux	141.10 \$
201000649	2010-08-09	Alt. Démarreurs Weedon Enr.	incendie ent. Mach	39.97 \$
201000650	2010-08-09	Les Entreprises Marco Fontaine	loc mach/fossé/travaux routier	10,807.79 \$
201000651	2010-08-09	Portes de Garage Ruel et Fils Inc.	entretien bâtiment	955.83 \$
201000652	2010-08-09	9175-0828 Québec Inc.	parc municipaux	105.20 \$
201000653	2010-08-09	Régie Inter. Sanitaire des Hameaux	frais de recul et hebdo	13,331.00 \$
201000654	2010-08-09	Régie Inter. Sanitaire des Hameaux	cueillette des ordures et récup aout	13,931.67 \$
201000655	2010-08-09	Centre de Rénovation G. Doyon Inc.	parc municipaux	84.38 \$
201000656	2010-08-09	Ville de Disraëlli	ord. Disraeli	2,705.77 \$
201000657	2010-08-09	AlSCO Corp.	buanderie	185.74 \$
201000658	2010-08-09	Laboratoires d'analyse S.M.Inc	analyse d'eau potable et usée	1,086.30 \$
201000659	2010-08-09	Trèd'si Inc.	poteaux pour lumière de rues	493.83 \$
201000660	2010-08-09	Bibliothèque municipale de Weedon	loisirs et culture	750.00 \$
201000661	2010-08-09	Bibliothèque municipale St-Gérard	loisirs et culture	725.00 \$
201000662	2010-08-09	L'Eveil du Citoyen de Weedon	loisirs et culture	2,250.00 \$
201000663	2010-08-09	Société d'Histoire de Weedon	loisirs et culture	1,500.00 \$
201000664	2010-08-09	Centre d'extincteur SL	incendie entretien équip	380.35 \$
201000667	2010-08-09	Nicolas Blouin	frais déplacement personnel	121.24 \$
201000668	2010-08-09	SSQ,Société d'assurance-vie Inc.	assurance groupe	3,717.88 \$
201000669	2010-08-09	Les Serres Arc-En-Fleurs Enr.	parc municipaux	33.86 \$
201000670	2010-08-09	Postes Canada	frais de poste	69.40 \$
201000671	2010-08-09	L'Inter Marché de Weedon	réceptions	84.66 \$
201000672	2010-08-09	Michel Rousseau	remb. D'un crédit de taxes	202.01 \$
total des chèques à émettre				135,366.82 \$

2010-151

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julio Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la liste des comptes payés et à payer dont le montant est de 499 305.46 \$ soit et est acceptée :

Salaires payés :	30 858.98 \$
Opérations courantes payées :	333 079.66 \$
Opérations courantes à payer :	135 366.82 \$
	=====
Total	499 305.46 \$

Le directeur général / secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour couvrir ces dépenses.

#9

CORRESPONDANCE

1. FQM – Projet de loi no 88
2. Comité de la Fresque – Remerciements pour commandite 2010 et dépliant
3. Raymond Chabot Grant Thornton – Remerciements
4. CLD Haut-St-François – Entente intermunicipale concernant la conception, l'implantation et l'exploitation d'un réseau internet haute vitesse sur le territoire de la MRC du Haut-St-François
5. MAMROT – Adoption du règlement sur la sécurité des piscines résidentielles
6. Lingwick – Résolution 2010-238 Refus de coopération financière pour l'installation d'un luminaire à l'intersection de la route 257 et du chemin Coates
7. Lingwick – Résolution 2010-233 Changement des numéros civiques de la route 257
8. Association touristique du lac Aylmer – Véloroute du lac Aylmer
9. MTQ – Accusé réception de notre résolution municipale 2009-222
10. MAMROT – Dépliant de l'enquête « Le web municipal au Québec »

2010-152

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Raynald Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la correspondance soit versée aux archives municipales.

#10 **RÉSOLUTIONS**

#10.1 **ENGAGEMENTS DE CRÉDITS**

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'effectuer diverses dépenses pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux et de procéder à des engagements de crédits;

CONSIDÉRANT QUE les sommes requises pour ces dépenses sont prévues au budget de l'exercice financier 2010;

2010-153 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc Lavertu

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil municipal autorise les engagements de crédits ci-joints pour la période d'août 2010;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :	500.00 \$
TRANSPORT ROUTIER :	3 750.00 \$
HYGIENE DU MILIEU :	4 760.00 \$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRAIN :	1 150.00 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE :	0.00 \$
ÉCLAIRAGE PUBLIC :	0.00 \$
	=====
	10 160.00 \$

#10.2 **COLLOQUE RÉGIONAL (ADMQ)**

2010-154 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Giard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que M. Émile Royer, directeur général soit et est autorisé à assister au colloque régional de l'ADMQ, le 23 septembre 2010 à Valcourt, au coût de quatre-vingt-cinq dollars (85 \$) plus les frais inhérents.

#10.3 **ACCEPTATION DES PRIX – PROJET PRECO**

2010-155 IL EST PROPOSÉ par Madame Renée-Claude Leroux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la firme Les excavations Marchand et Fils inc. dont le prix, étant le plus bas conforme, soit et est retenue pour effectuer les travaux du projet de la 2^{ème} Avenue (route 112), conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le Ministre :

Les excavations Marchand et Fils inc.	4 284 001.59 \$
T.G.C. inc.	4 574 057.33 \$
Germain Lapalme et fils	4 870 736.29 \$

#10.4 **AUTORISATION DU MDDEP – PROJET PRECO**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Weedon projette d'effectuer des travaux de reconstruction des services municipaux d'eau potable et d'égouts sanitaire et pluvial sur la 2^{ème} Avenue entre les rues Barolet et Després;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit obtenir une autorisation du Ministère du Développement Durable, de

l'Environnement et des Parcs conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement avant de procéder à la réalisation de tels travaux ;

2010-156 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc Lavertu

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la municipalité de Weedon autorise la firme d'ingénieurs Teknika HBA à présenter une demande d'autorisation conforme à la Loi sur la qualité de l'environnement pour le projet de reconstruction des services municipaux sur la 2^{ème} Avenue (Route 112) et qu'elle s'engage à transmettre au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux par rapport à l'autorisation accordée pour ce projet.

#10.5 **MODIFICATION AU RÈGLEMENT # 2009-008**

2010-157 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc Lavertu

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le règlement # 2009-008 soit modifié de la façon suivante :

L'article 3 est modifié par l'ajout d'un deuxième alinéa qui se lit comme suit :

Le conseil est également autorisé à effectuer des travaux de réfection de la route 112 pour le compte du ministère des Transports du Québec, tel qu'il appert de la convention qui est jointe au présent règlement comme annexe C pour en faire partie intégrante.

L'article 5 est remplacé par le suivant:

Afin d'acquitter le coût soumissionné des travaux, soit la somme de quatre millions sept cent cinquante huit mille six cent soixante-dix dollars (4 758 670 \$), le conseil est autorisé à emprunter jusqu'à concurrence de deux millions trois cent cinquante-cinq mille huit cent quatre-vingt cinq dollars (2 355 885 \$) sur une période de 20 ans.

Le conseil affecte également au paiement de la dépense décrétée au présent règlement la contribution de deux millions quatre cent deux mille sept cent quatre-vingt cinq dollars (2 402 785\$) du Ministère des Transports du Québec afin de défrayer le coût des travaux qui incombent à ce dernier en vertu du protocole d'entente qui fait partie intégrante du présent règlement comme annexe C.

L'article 12 est remplacé par le suivant :

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le règlement, plus particulièrement la subvention au montant de huit cent soixante-seize mille cinq cents dollars (876 500 \$) dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites, confirmée dans une lettre signée par Monsieur Laurent Lessard datée du 22 juillet 2010 jointe au règlement comme annexe D pour en faire partie intégrante.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

#10.6 **RÉSOLUTION D'APPUI – C.P.T.A.Q.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Weedon a pris connaissance de la demande de Monsieur Bertrand Lemire laquelle consiste à aliéner et lotir une partie de sa propriété pour faire un échange de terrain de 948.8 m² avec son voisin immédiat Madame Aline Lemire et Monsieur Fernand Houde;

CONSIDÉRANT QU' en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Weedon doit donner un avis relativement à la demande ;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a pas d'impact négatif sur les possibilités d'utilisation du terrain à des fins d'agriculture, car l'utilisation sera résidentielle et terre de friche;

CONSIDÉRANT QUE la demande rectifiera des lots de telle façon que l'occupation réelle entre les deux propriétaires qui font l'échange puisse être précisée;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevient à aucun de ceux-ci;

2010-158 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Monsieur Raynald Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que pour tous ces motifs la municipalité appuie cette demande d'aliénation et de lotissement d'une partie de la propriété de Monsieur Bertrand Lemire de 948.8m² en échange d'une même superficie de Madame Aline Lemire et M. Fernand Houde.

#10.7 **AUTORISATION DE SIGNATURE – CAISSE POP. – PROJET PRECO**

2010-159 IL EST PROPOSÉ par Madame Renée-Claude Leroux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que Messieurs Jean-Claude Dumas, maire et Émile Royer, directeur général, soient et sont autorisés à signer tous les documents relatifs à la marge de crédit au montant de quatre millions sept cent cinquante-huit mille six cent soixante-dix dollars (4 758 670 \$) pour le dossier du projet PRECO.

#11. **AVIS DE MOTION**

#11.1 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT # 2010-006 AMENDANT LE RÈGLEMENT # 2007-007 RELATIF AUX NUISANCES**

Avis de motion est donné par Monsieur Réjean Giard qu'à sa prochaine séance ou à une subséquente un projet de règlement modifiant le règlement # 2007-007 relatif aux nuisances sera adopté.

#12

RÈGLEMENT

#12.1

**ADOPTION DU 1ER PROJET DE RÈGLEMENT # 2010-004 –
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 2000-033
AFIN DE RÉGIR L'IMPLANTATION DES SYSTÈMES EXTÉRIEURS
DE CHAUFFAGE À COMBUSTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL OU
ACCESSOIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ,
INCLUANT LES CHAUFFE-PISCINES AU BOIS**

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Weedon a adopté un Règlement de zonage portant le numéro 2000-033;

ATTENDU QUE l'alinéa 20 de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil d'une municipalité peut permettre, par zone, des groupes de constructions et d'usages d'une classification déterminée et prévoir les dispositions spécifiques applicables;

ATTENDU QUE le paragraphe 3 du 2^e alinéa, de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet de spécifier pour chaque zone, les constructions et les usages qui sont autorisés;

ATTENDU QUE la Municipalité est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et que les articles du Règlement de zonage numéro 2000-033 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QU' un avis de motion pour la présentation du règlement a été donné le 5 juillet 2010 ;

2010-160

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ par Monsieur Raynald Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le 1^{er} projet de règlement portant le numéro # 2010-004 modifiant le règlement de zonage # 2000-033 afin de régir l'implantation des systèmes extérieurs de chauffage à combustion d'un bâtiment principal ou accessoire sur le territoire de la municipalité, incluant les chauffe-piscines au bois, soit et est adopté.

ARTICLE 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : le règlement de zonage # 2000-033 est modifié par l'ajout de la section suivante intitulée « Systèmes extérieurs de chauffage à combustion d'un bâtiment principal ou accessoire sur le territoire de la municipalité, incluant les chauffe-piscines au bois » et qui est introduite après l'article 6.33 du règlement de zonage :

6.34 L'implantation d'un système extérieur de chauffage est interdite dans toutes les zones du périmètre d'urbanisation, à savoir les zones : P1, P2, P3, P4, P5, P6, P7, P9, VIL9, M1, M2, M3, M4, M5, M6, M7, M8, M9, M10, M11, M12, M13, M14, M15, I1, I2, I3, I4, I5, I6, RE1, RE2, RE3, RE4, RE5, RE6, RE7, RE8, RE9, RE10, RE11, RE12, RE13, RE14, RE15, RE16, RE17, RE18.

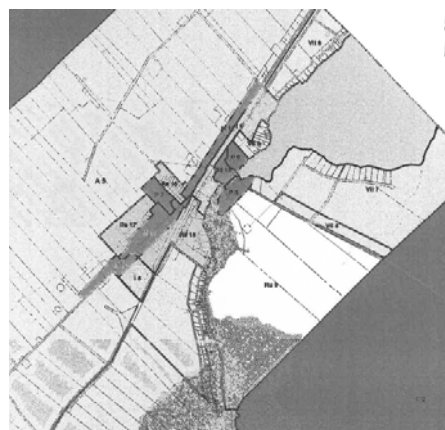
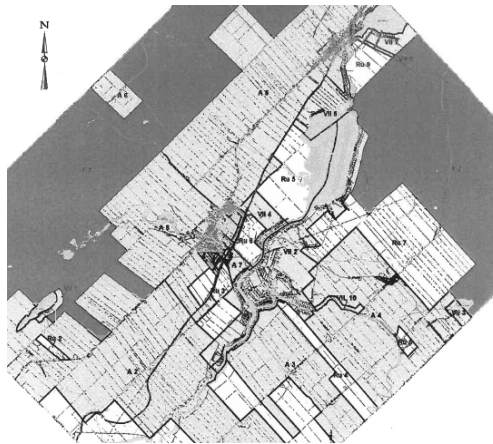
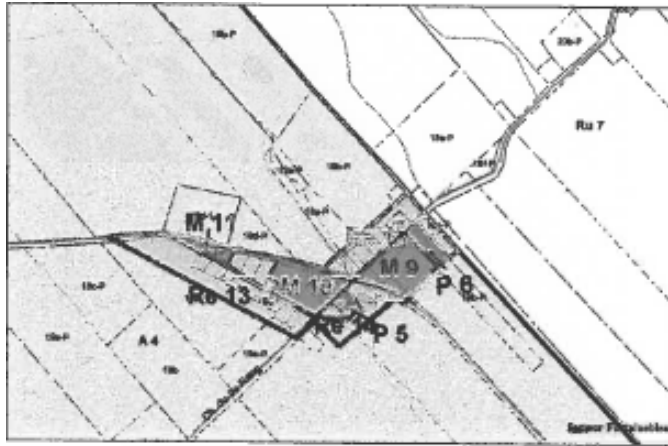
Dans les zones permises, l'implantation d'un système extérieur de chauffage est permise aux conditions suivantes :

- Un seul système extérieur de chauffage est permis par terrain. Toutefois, pour un usage industriel ou agricole, deux systèmes extérieurs de chauffage sont permis;
- L'implantation est permise en cour arrière ou en cour latérale selon la direction des vents dominants, de façon à éviter la fumée vers le bâtiment du propriétaire et/ou les bâtiments voisins;
- Le système extérieur de chauffage doit être situé à 30 mètres des lignes de lots;
- Le système extérieur de chauffage doit être situé à 16 mètres de tout bâtiment sur le même terrain;
- Le système extérieur de chauffage doit être alimenté uniquement par du bois de chauffage. Les déchets, les animaux morts, les résidus de plastique, papier goudronné, pneu, solvant ou autres déchets et/ou produits de même nature ne peuvent servir en aucun cas à alimenter le système extérieur de chauffage;
- Le bois servant à la combustion doit être empilé de façon ordonné sur le terrain et ce dans les marges de recul latérales et arrières;
- L'extrémité de la cheminée doit être située à au moins à 3 mètres au-dessus des débords du bâtiment principal;
- La canalisation entre le système extérieur de chauffage et le bâtiment doit se faire de façon souterraine;
- Seul un système extérieur de chauffage homologué BNQ est permis.
- Le système extérieur de chauffage ainsi que sa cheminée doivent être maintenue en bon état tout au long de la durée de vie du système.

6.35 L'installation d'un système extérieur de chauffage à combustion doit faire l'objet de l'émission d'un permis par l'inspecteur en bâtiment.

ARTICLE 3 : Le présent règlement fait partie intégrante du Règlement de zonage 2000-033 qu'il modifie.





Émile Royer, g.m.a.

Directeur général / Secrétaire trésorier

Jean-Claude Dumas

Maire

#13

VARIA

#14

PÉRIODE DE QUESTIONS

#15

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2010-161

À 20h15, Monsieur Julio Carrier propose la levée de cette séance ordinaire.

Émile Royer, g.m.a.

Directeur général / Secrétaire-trésorier

Jean-Claude Dumas

Maire